L’éducation dans les situations d’urgence – CONTEXTE DE CAMPS

05 mai 2021

Points clés

- Établissez des relations solides avec le ministère de l'Éducation et les agents éducatifs locaux.
- Œuvrez à l'inclusion au sein des systèmes éducatifs nationaux dès le début d'une urgence.
- Identifiez les obstacles à la participation des filles à l'éducation au moyen d'évaluations et concevez les interventions de manière à encourager l'inscription et la rétention
- Favorisez la complémentarité entre la phase précoce d'une réponse éducative et la protection de l'enfance
- Prenez en compte les besoins éducatifs des enfants et jeunes de tous âges. Incluez les enfants en âge d'aller à l'école secondaire et les jeunes en âge d'aller à l'université dans la réponse éducative.

1. Aperçu

L'accès à l'éducation est un droit fondamental qui s'applique également dans les contextes d'urgence. Le Pacte mondial sur les réfugiés (paragraphe 68) vise à faire revenir les enfants et les jeunes sur les bancs de l'école trois mois au plus tard après un déplacement. L'un des premiers services demandés par les réfugiés et les déplacés internes une fois que leurs besoins fondamentaux ont été remplis est la possibilité pour les enfants et les jeunes de poursuivre leur scolarité.

L'éducation apporte des connaissances et des compétences qui favoriseront la résilience de la communauté, permettront de vivre dans la dignité et poseront les bases d'un accès futur à des emplois utiles. La fréquentation de l'école offre également des bénéfices émotionnels et psychologiques. Dans les urgences, les activités pédagogiques constituent pour les réfugiés des

opportunités d'accéder à des informations sur leurs droits, les services disponibles, la prévention des maladies et la sécurité, notamment physique (y compris la sensibilisation aux risques liés aux mines), mais aussi à des services de soutien psychologique. Cet article expose quelques-unes des mesures clés qui doivent être mises en place au début d'une urgence afin de veiller à ce que les enfants et les jeunes retrouvent à long terme le chemin de l'école.

2. Conseils principaux

Objectifs de protection

- L'éducation constitue un environnement protecteur où les enfants et les jeunes acquièrent des connaissances et des compétences, se sociabilisent et ont accès à des services de soutien complets (y compris dépistages de maladies, nutrition et soutien psychologique)
- L'éducation pose la base d'une activité économique future et d'un emploi utile, tout en permettant de lutter contre la pauvreté générationnelle
- L'éducation favorise le bien-être psychosocial en offrant un espoir et en permettant de se concentrer sur l'avenir
- Les filles scolarisées ont moins de chance de se marier et d'avoir des enfants de manière précoce
- Les enfants et les jeunes scolarisés sont moins susceptibles de travailler ou d'être recrutés dans des groupes armés

Principes et normes sous-jacents

Terminologie

Les programmes d'éducation non formelle (ENF) ciblent souvent des groupes spécifiques d'apprenants tels que ceux qui sont plus vieux que l'âge habituellement associé à leur niveau scolaire, ceux dont la scolarité a été interrompue ou ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour s'adapter à l'apprentissage dans un nouveau pays. Cette catégorie inclut par exemple les cours de soutien à l'apprentissage linguistique, les cours de rattrapage, et les programmes initiaux d'alphabétisation et de calcul. Il existe également des programmes d'ENF pour les jeunes et les adultes.

L'éducation formelle s'appuie généralement sur un programme standard et s'effectue généralement sur 8-12 ans. Les écoles et institutions pédagogiques sont réglementées par les politiques du ministère de l'Éducation.

Principes

- Favorisez l'inclusion des enfants déplacés au système éducatif national dès le début d'une urgence. Cela nécessite une collaboration étroite avec les autorités nationales, et parfois, des efforts de plaidoyers importants auprès d'elles, afin de convenir de la meilleure manière dont les enfants réfugiés peuvent avoir accès à une éducation certifiée, de qualité et qui permette aux réfugiés de progresser d'un niveau scolaire à un autre.

- Encouragez dès que possible le retour à l'éducation des enfants et des jeunes.
- Prenez en compte les besoins éducatifs de tous les groupes d'âge, y compris ceux des jeunes à l'âge du cycle secondaire et de ceux âgés de plus de 18 ans
- Les infrastructures scolaires doivent être sûres et accessibles à ceux et celles qui sont porteurs et porteuses de handicaps.
- Les environnements scolaires doivent être exempts de violence, y compris basée sur le genre, et toute attaque à l'encontre du personnel éducatif doit être documentée et signalée.
- Des installations de WASH séparées par sexe doivent être mises en place dans les écoles et être accessibles aux enfants handicapés.
- Les programmes de soutien (y compris d'apprentissage linguistique) qui favorisent l'inscription et la rétention dans l'éducation formelle constituent un élément important de la réponse d'éducation dans les situations d'urgence (EDSU)
- Intégrez les activités de soutien psychosocial aux programmes éducatifs
- Les programmes d'éducation non formelle doivent être limités dans le temps et avoir pour vocation d'aider les enfants et les jeunes à effectuer la transition vers le système formel ou à se préparer pour les programmes de compétences centrées sur les moyens de subsistance. Les programmes accélérés accrédités peuvent être plus longs et s'organiser en parallèle des possibilités d'éducation formelle.
- Les obstacles spécifiques à l'éducation rencontrés par les filles, les adolescents et adolescentes et les enfants porteurs de handicap doivent faire l'objet de mesures particulières

Normes

- Dans la mesure du possible, les normes d'éducation fixées par le gouvernement d'accueil doivent être appliquées. Toutefois, dans les urgences, cela peut ne pas être possible ou pratique, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures scolaires. Les normes minimales pour l'éducation dans les situations d'urgence du Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence (Inter-Agency Network for Education in Emergencies, INEE) offre des orientations utiles pour la mise en place d'espaces temporaires d'apprentissage sûrs et accessibles et d'installations de WASH appropriées selon les âges concernés.
- Les chapitres L'énergie et l'environnement dans les camps, WASH dans les camps, Des sites sûrs et Normes de planification d'un camp (zones d'installations planifiées) du Manuel du HCR pour les situations d'urgence s'appliquent également.

Risques en matière de protection

Le manque d'accès à des opportunités éducatives pertinentes et de qualité peut mener :

- À la perte des réseaux de soutien par les pairs, une isolation sociale, un besoin renforcé de services de santé mentale et de soutien psychosocial (MHPSS)
- À une augmentation des chances de mariage et de grossesse précoces
- À une augmentation du risque de travail des enfants et d'exploitation économique
- Au recrutement forcé dans des groupes armés
- À des relations sexuelles à des fins d'exploitation, à des rapports sexuels monnayés/de survie et à la violence basée sur le genre
- À des déplacements secondaires irréguliers et à du trafic
- À l'exclusion sociale et économique à long terme de la communauté des réfugiés et à une augmentation des taux de pauvreté

Autres risques

- L'absence de services pédagogiques peut conduire à l'oisiveté de grands nombres d'enfants et de jeunes, ce qui peut renforcer au sein des camps les risques de sécurité associés à l'appartenance à des gangs, à la violence basée sur le genre et à la criminalité.
- Le HCR peut être soumis à des risques de réputation s'il ne fait pas en sorte que le droit à l'éducation soit respecté.

Points de décision clés

Les décisions prises dans la phase précoce d'une réponse peuvent avoir des **implications à long terme** sur la qualité et la nature de l'éducation fournie. Les réponses éducatives doivent être sous-tendues par une stratégie claire visant à assurer un **accès continu** à l'éducation. Les questions telles que la langue d'instruction, le programme, les supports et fournitures, les certifications et accréditations doivent être envisagées tôt dans une réponse.

Une **évaluation des besoins éducatifs** contribuera à la compréhension des expériences pédagogiques passées des enfants, de la durée de l'interruption de leur scolarité, de la capacité des infrastructures pédagogiques locales et de la disponibilité des enseignants au sein de la communauté des réfugiés. L'outil d'évaluation commun des besoins éducatifs du Groupe sectoriel Éducation peut être adapté aux contextes impliquant des réfugiés. Assurez-vous que le volet éducatif de la liste de contrôle de l'Évaluation de besoins des réfugiés dans les situations d'urgence (NARE) est inclus dans l'évaluation multisectorielle.

Des actions de **plaidoyer auprès du gouvernement** peuvent être nécessaires si les obstacles administratifs à l'éducation doivent être levés ou si des modifications importantes doivent être apportées aux politiques.

Etapes clés

1. Familiarisez-vous avec les politiques d’éducation applicables dans le pays d'asile. Les orientations du HCR sur la préparation aux situations d’urgence incluent une liste d'actions que les équipes opérationnelles sont invitées à mettre en œuvre dans le cadre du développement des plans d’urgence. Il est notamment recommandé, au cours de la phase préparatoire, de

procéder à une analyse rapide du contexte, en se concentrant sur l'environnement réglementaire qui définira l'orientation stratégique de la réponse en matière d'éducation.
2. Mettez en place une structure de **coordination** pour la réponse éducative. Dans les contextes impliquant des réfugiés, dans la mesure du possible, le HCR doit diriger ou co-diriger ce groupe. Familiarisez-vous avec les **partenaires pédagogiques potentiels** dans le pays qui peuvent accompagner la réponse : l'UNICEF et le Groupe sectoriel Éducation, lorsqu'il est activé, peuvent être en mesure de fournir des informations utiles sur les acteurs pédagogiques.
3. Vérifiez que la réponse éducative est bien planifiée, budgetisée et **incluse dans les appels inter-agences**.
4. **Rencontrez les agents éducatifs officiels locaux ou au niveau du district** pour échanger avec eux au sujet de la réponse et vous assurer qu'ils ont connaissance des efforts visant à favoriser l'accès à l'éducation, et les soutiennent.
5. Collaborez avec les responsables de la planification du site pour **identifier les lieux** où des espaces temporaires d'apprentissage peuvent être installés.
a. Investissez dans l'amélioration des infrastructures de la communauté d'accueil si les enfants réfugiés sont en mesure de fréquenter les écoles de la communauté d'accueil situées près des camps.
b. Allouez suffisamment d'espace dans les camps pour permettre la construction de structures plus permanentes qui respectent les normes infrastructurelles du ministère de l'Éducation et comprennent des installations de WASH séparées par genre et appropriées en fonction de l'âge.
6. Mettez en place **des espaces temporaires d'apprentissage** où des activités d'alphabétisation, de calcul, et psychosociales/récréatives peuvent avoir lieu.
7. Déterminez s'il y a des **programmes** (tels que des programmes d'éducation accélérée) ou **supports existants** (manuels, supports d'apprentissage linguistique) approuvés par les autorités nationales qui peuvent être utilisés dans le cadre de la réponse.
8. Travaillez en étroite protection avec les acteurs de la **protection de l'enfance** pour faire en sorte que des parcours d'aiguillage existent entre les services d'éducation et de protection. Au cours de la phase initiale d'une réponse, des activités similaires peuvent être menées par les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation ; il est important de faire en sorte que toute activité favorisant l'apprentissage contribue à viser en fin de compte l'inclusion aux services nationaux.
9. Assurez-vous que la **communauté demeure bien informée** sur les services éducatifs et les décisions au sujet des programmes et de l'inclusion au sein du système national. Consultez les membres de la communauté et répondez à toute préoccupation qu'ils pourraient exprimer.
10. Dans des situations où il est prévu que des réfugiés seront impliqués dans l'exécution des activités pédagogiques, mettez en place un **cadre commun** pour l'identification, le recrutement, la rémunération, les conditions de service et le code de conduite pour les **enseignants bénévoles et le personnel éducatif**.
11. Identifiez des **indicateurs clés** sur lesquels fonder le reporting de tous les acteurs pédagogiques. Les données sur la participation aux activités éducatives devront être ventilées par âge, genre, niveau d'éducation et présence de handicap.

Considérations spécifiques aux réponses impliquant des déplacés internes

- Dans les réponses impliquant des déplacés internes, la coordination de la réponse éducative est habituellement pilotée par le Groupe sectoriel Éducation, dans les cas où il a été activé.

- Les programmes et services éducatifs mis en œuvre au cours d'une urgence doivent faire partie du système éducatif national. Dans la mesure de ce qui est pratique, les écoles de la communauté d'accueil doivent être soutenues dans leurs efforts d'inclusion des enfants et jeunes déplacés, avec un accent mis sur la continuité de l'apprentissage.
- Les évaluations de suivi de la protection et éducatives doivent identifier tout obstacle administratif ou juridique limitant l'accès à l'éducation.
- Si les déplacés internes parlent une autre langue que celle utilisée dans les écoles locales, des programmes supplémentaires de soutien linguistique pourront s'avérer nécessaires.

Considérations essentielles pour la gestion

Le HCR doit jouer un rôle de premier ordre dans la mise en place du cadre stratégique pour la réponse éducative, qui doit être aligné sur la stratégie globale de protection et de solutions. Les éléments principaux de la stratégie doivent faire l'objet d'un accord avec les acteurs clés avant un afflux ou dès que possible dans la réponse. La stratégie doit également être influencée par le travail des acteurs du développement dans le secteur éducatif, ainsi que les priorités nationales. Le Bureau régional et l'équipe Éducation du siège peuvent fournir des conseils et un soutien selon les besoins.

Une fois la réponse entamée, la diversification des services éducatifs, y compris le soutien à l'accès à l'éducation supérieure, doit commencer.

Ressources et partenariats

Membres du personnel

- Les équipes de la réponse d'urgence doivent inclure un Responsable éducatif en charge de la coordination ; du contact avec le ministère de l'Éducation et avec les organisations qui accompagnent la réponse éducative ; de la communication avec les autres secteurs (par exemple protection de l'enfance, WASH, planification du site) et du développement de la stratégie.
- Désignez un Responsable éducatif dès que possible parmi le personnel de la réponse afin d'assurer la continuité de la fonction pédagogique.

Partenariats

- Identifiez des référents au sein du ministère de l'Éducation aux niveaux national et local.
- Établissez des relations solides avec l'UNICEF et mettez en place des mécanismes de partage de l'information sur les priorités de la réponse et le plaidoyer commun
- Ayez conscience des synergies possibles avec les initiatives centrées sur le développement

dans le secteur éducatif et des principaux donateurs dans l'éducation, y compris la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour l'Éducation, et identifiez-les.

Ressources financières

- Faites en sorte que les besoins éducatifs soient reflétés dans les appels inter-agences
- Education Cannot Wait, le fonds mondial pour l'éducation en situations d'urgence, est un partenaire donateur important

Annexes

UNHCR Refugee Education 2030, A Strategy for Refugee Education

ISEEC Report on Improving Coordination, 2020

UNHCR COVID-19 Refugee Return to Schooling Guidelines, 2020

UNHCR Cash for Education, Direction and Key Considerations

3. Liens

Pages sur l'éducation du HCR Groupe de travail inter-agences sur l'éducation accélérée Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'urgence Groupe sectoriel Mondial Éducation Education Cannot Wait

4. Contacts principaux

Contactez les Responsables éducatifs Senior dans les Bureaux régionaux ou le service Éducation du siège (hqeduc@unhcr.org) dans la Division de la résilience et des solutions (DRS).